

DGA Partenaire et Ressources
Direction des Ressources Humaines

Service Relations Sociales

03 59 73 72 14
Chrystelle.machtelinck@lenord.fr
Affaire suivie par : Chrystelle
MACHTELINCK

Arrêté n° AR-DRH/2024/12

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU NORD

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 2022-1200 du 31 août 2022 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°87-1097 du 30 décembre 1987 modifié, portant statut particulier du **cadre d'emplois des administrateurs territoriaux** ;

Vu le décret n° 2016-200 du 26 février 2016 modifié, portant statut particulier du **cadre d'emplois des ingénieurs en chef territoriaux** ;

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié, portant statut particulier du **cadre d'emplois des attachés territoriaux** ;

Vu le décret n°2016-201 du 26 février 2016 modifié, portant statut particulier du **cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux** ;

Vu le décret n°91-843 du 2 septembre 1991 modifié, portant statut particulier du **cadre d'emplois des attachés de conservation territoriaux** ;

Vu le décret n°91-845 du 2 septembre 1991 modifié, portant statut particulier du **cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux** ;

Vu le décret n°92-851 du 28 août 1992 modifié, portant statut particulier du **cadre d'emplois des médecins territoriaux** ;

Vu le décret n°92-853 du 28 août 1992 modifié, portant statut particulier du **cadre d'emplois des psychologues territoriaux** ;

Vu le décret n°2016-336 du 21 mars 2016 modifié, portant statut particulier du **cadre d'emplois des cadres de santé paramédicaux territoriaux** ;

Vu le décret n°2021-1879 du 28 décembre 2021, portant statut particulier du **cadre d'emplois des puéricultrices territoriales** ;

Vu le décret n°2012-1420 du 18 décembre 2012 modifié, portant statut particulier du **cadre d'emplois des infirmiers en soins généraux territoriaux** ;

Vu le décret n°92-855 du 28 août 1992 modifié, portant statut particulier du **cadre d'emplois des sages-femmes territoriales** ;

Vu le décret n°2013-489 du 10 juin 2013, portant statut particulier du **cadre d'emplois des conseillers socio-éducatifs territoriaux** ;

Vu le décret n°2017-901 du 9 mai 2017 modifié, portant statut particulier du **cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux** ;

Vu le décret n°2017-902 du 9 mai 2017 modifié, portant statut particulier du **cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants territoriaux** ;

Vu le décret n°2011-605 du 30 mai 2011 modifié, portant statut particulier du **cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives** ;

Vu le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié, portant statut particulier du **cadre d'emplois des techniciens territoriaux** ;

Vu le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 modifié, portant statut particulier du **cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques** ;

Vu le décret n°92-861 du 28 août 1992 modifié, portant statut particulier du **cadre d'emplois des infirmiers territoriaux** ;

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du **cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux** ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du **cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux** ;

Vu le décret n°2007-913 du 15 mai 2007 modifié, portant statut particulier du **cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des Etablissements d'Enseignement** ;

Vu le décret n°88-547 du 6 mai 1988 modifié, portant statut particulier du **cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux** ;

Vu le décret n°2006-1692 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du **cadre d'emplois des adjoints du patrimoine territorial** ;

Vu le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du **cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux** ;

Vu l'avis du Comité Technique du 25 mars 2022 relatif au projet des lignes directrices de gestion du Conseil Départemental du Nord ;

Vu l'arrêté n° AR-DRH/2022/250 du 4 avril 2022 fixant les lignes directrices de gestion concernant les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours au titre de l'année 2022.

ARRETE

ARTICLE 1 : Les tableaux d'avancement au titre de l'avancement de grade pour l'année 2024 sont arrêtés comme suit.

ARTICLE 2 : Le tableau d'avancement au grade d'administrateur général au titre de l'avancement de grade pour l'année 2024 se présente comme suit :

N°	MATRICULE	QUALITE	NOM	PRENOM
1	22015	MME	DEVREESE	ANNE

La part des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables est respectivement de 100% et 0%.

La part des femmes et des hommes susceptibles d'être promus en exécution du présent arrêté est respectivement de 100% et 0%.

ARTICLE 3 : Le tableau d'avancement au grade d'administrateur hors classe au titre de l'avancement de grade pour l'année 2024 se présente comme suit :

N°	MATRICULE	QUALITE	NOM	PRENOM
1	41861	M	VERICEL	NELLO

La part des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables est respectivement de 46% et 54%.

La part des femmes et des hommes susceptibles d'être promus en exécution du présent arrêté est respectivement de 0% et 100%.

ARTICLE 4 : Le tableau d'avancement au grade d'ingénieur en chef hors classe au titre de l'avancement de grade pour l'année 2024 se présente comme suit :

N°	MATRICULE	QUALITE	NOM	PRENOM
1	24873	M	BOUAKIL	Slimane

La part des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables est respectivement de 31% et 69%.

La part des femmes et des hommes susceptibles d'être promus en exécution du présent arrêté est respectivement de 0% et 100%.

ARTICLE 5 : Le tableau d'avancement au grade d'ingénieur général titre de l'avancement de grade pour l'année 2024 se présente comme suit :

N°	MATRICULE	QUALITE	NOM	PRENOM
1	42308	M	ARDILLIER	Pierre
2	47315	M	FUCHS	Pascal

La part des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables est respectivement de 0% et 100%.

La part des femmes et des hommes susceptibles d'être promus en exécution du présent arrêté est respectivement de 0% et 100%.

ARTICLE 6 : Le tableau d'avancement au grade d'attaché hors classe titre de l'avancement de grade pour l'année 2024 se présente comme suit :

N°	MATRICULE	QUALITE	NOM	PRENOM
1	21701	MME	CARBAJAL	Gwenaëlle
2	22539	MME	HADJLOUM	Karima
3	20285	MME	RENAUDON	Caroline
4	15406	MME	EL BAZ	Fadma

La part des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables est respectivement de 77% et 23%.

La part des femmes et des hommes susceptibles d'être promus en exécution du présent arrêté est respectivement de 100% et 0%.

ARTICLE 7 : Le tableau d'avancement au grade d'ingénieur hors classe au titre de l'avancement de grade pour l'année 2024 se présente comme suit :

N°	MATRICULE	QUALITE	NOM	PRENOM
1	31779	M	COOREN	Mathieu
2	52543	M	PARMENTIER	Arnaud

La part des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables est respectivement de 31% et 69%.

La part des femmes et des hommes susceptibles d'être promus en exécution du présent arrêté est respectivement de 0% et 100%.

ARTICLE 8 : Le tableau d'avancement au grade d'attaché principal à l'ancienneté titre de l'avancement de grade pour l'année 2024 se présente comme suit :

N°	MATRICULE	QUALITE	NOM	PRENOM
1	18087	MME	BART	Amelie
2	19942	MME	DECROES	Audrey
3	21566	MME	MILLIOT	Laetitia
4	32167	Mme	FOUCART	Anne Karyne
5	43985	MME	DELEBECQUE	Virginie
6	19228	MME	VUJCIC	Vanessa
7	19638	M	DEGREMONT	Thierry
8	22082	MME	CARTEGNIES	Sandrine
9	47880	MME	DEGOUSEE	Pauline
10	18511	MME	DUFFOURG	Veronique
11	21066	MME	MARTINI	Geraldine
12	25939	MME	HAMPEL	Ingrid
13	25301	M	DELOBEL	Amaury
14	20014	MME	VANTILCKE	Christine
15	20077	MME	WOLLAND	Audrey
16	24862	M	DUSAUTOIR	Etienne
17	24919	MME	SERAFINOWSKI	Christelle
18	19054	MME	LEFEBVRE	Nathalie
19	20961	MME	DESPLANQUES	Julie
20	17694	MME	LARRANAGA	Isabelle
21	48612	MME	ROUSSEAUX	Lydie
22	19117	MME	LAMBERT	Cathy
23	15885	MME	LEPLAT	Laetitia
24	21787	MME	LEROY	Muriel
25	22039	MME	BELHANI	Aicha
26	20167	MME	CAZE	Carole
27	18008	MME	LOVATO	Nathalie
28	20009	M	LEMOINE	Pascal

N°	MATRICULE	QUALITE	NOM	PRENOM
29	42972	MME	FREDJ	Mariam
30	48419	MME	COUDEVILLE	Francine
31	19692	Mme	BOULOGNE	Marie-Aude
32	21544	M	VANDENABEELE	Tanguy
33	49160	M	SAINGIER	Olivier
34	50015	M	ANQUETIL	Alexandre
35	46383	MME	VERKRUSSE	Candice
36	50496	MME	SION	Virginie
37	50075	MME	PAUWELS VERMERSCH	Florence
38	37835	MME	FROIGNE	Carine
39	32287	MME	DELANNOY	Vanessa
40	14289	MME	CARPENTIER	Muriel
1 SSP	13862	MME	LANSIAUX	Anne
2 SSP	13836	MME	CALLE	Jocelyne
3 SSP	38543	MME	DORCHIES	Isabelle
4 SSP	19172	MME	COLLIN	Anne Francoise

La part des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables est respectivement de 75% et 25%.

La part des femmes et des hommes susceptibles d'être promus en exécution du présent arrêté est respectivement de 84% et 16%.

ARTICLE 9 : Le tableau d'avancement au grade d'attaché principal à l'examen professionnel titre de l'avancement de grade pour l'année 2024 se présente comme suit :

N°	MATRICULE	QUALITE	NOM	PRENOM
1	24295	MME	NIEMIEC	Amélie
2	19833	MME	BONNAIRE	Virginie
3	38539	MME	BERTIN	Janick
4	42842	MME	LEROUX	Ophélie
5	47581	MME	ZERIAH BOUAOUD	Samira

N°	MATRICULE	QUALITE	NOM	PRENOM
6	39068	MME	UNCHESU	Anca Liana
7	48617	MME	VANDEMEULEBROUCK	Charlène
8	49480	M	ABDERRAHMANI	Mehdi
9	39189	MME	BOUKHELIFA	Saliha
10	50275	M	VERWAERDE	Thomas
11	38234	MME	REGNAULT	Sabrina
12	48724	MME	RAGONS	Valérie

La part des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables est respectivement de 77% et 23%.

La part des femmes et des hommes susceptibles d'être promus en exécution du présent arrêté est respectivement de 84% et 16%.

ARTICLE 10 : Le tableau d'avancement au grade d'ingénieur principal au titre de l'avancement de grade pour l'année 2024 se présente comme suit :

N°	MATRICULE	QUALITE	NOM	PRENOM
1	50466	M	TRICON	Blaise
2	25040	M	BLOTIAU	David
3	41987	M	LIEGE	Anthony
4	49320	M	DUBOIS	Florian
5	19587	M	LAIDOUNI	Mehdi
6	49023	M	FACQ	Rémy
7	21147	M	MULET	Thierry
8	16031	M	COMMEYNE	Roger

La part des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables est respectivement de 15% et 85%.

La part des femmes et des hommes susceptibles d'être promus en exécution du présent arrêté est respectivement de 0% et 100%.

ARTICLE 11 : Le tableau d'avancement au grade de bibliothécaire principal au titre de l'avancement de grade pour l'année 2024 se présente comme suit :

N°	MATRICULE	QUALITE	NOM	PRENOM
1	52066	MME	BULCKAEN	Géraldine

La part des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables est respectivement de 100% et 0%.

La part des femmes et des hommes susceptibles d'être promus en exécution du présent arrêté est respectivement de 100% et 0%.

ARTICLE 12 : Le tableau d'avancement au grade d'attaché de conservation principal au titre de l'avancement de grade pour l'année 2024 se présente comme suit :

N°	MATRICULE	QUALITE	NOM	PRENOM
1	25178	MME	LAFFON	Cécile

La part des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables est respectivement de 100% et 0%.

La part des femmes et des hommes susceptibles d'être promus en exécution du présent arrêté est respectivement de 100% et 0%.

ARTICLE 13 : Le tableau d'avancement au grade de médecin hors classe au titre de l'avancement de grade pour l'année 2024 se présente comme suit :

N°	MATRICULE	QUALITE	NOM	PRENOM
1	39154	MME	LAUGIER	Marie Pierre
2	30204	MME	PIANTONI	Laurence
3	41663	MME	ROSOLACCI	Marie-Noëlle

La part des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables est respectivement de 100% et 0%.

La part des femmes et des hommes susceptibles d'être promus en exécution du présent arrêté est respectivement de 100% et 0%.

ARTICLE 14 : Le tableau d'avancement au grade de médecin de 1ère classe au titre de l'avancement de grade pour l'année 2024 se présente comme suit :

N°	MATRICULE	QUALITE	NOM	PRENOM
1	47182	MME	JAULIN	Magali
2	47349	MME	HENRY BENSAADA	Emmanuelle
3	48514	MME	RIBOULET	Catherine

La part des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables est respectivement de 100% et 0%.

La part des femmes et des hommes susceptibles d'être promus en exécution du présent arrêté est respectivement de 100% et 0%.

ARTICLE 15 : Le tableau d'avancement au grade de sage-femme hors classe au titre de l'avancement de grade pour l'année 2024 se présente comme suit :

N°	MATRICULE	QUALITE	NOM	PRENOM
1	51555	MME	GERMAIN	Marie

La part des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables est respectivement de 100% et 0%.

La part des femmes et des hommes susceptibles d'être promus en exécution du présent arrêté est respectivement de 100% et 0%.

ARTICLE 16 : Le tableau d'avancement au grade de psychologue hors classe au titre de l'avancement de grade pour l'année 2024 se présente comme suit :

N°	MATRICULE	QUALITE	NOM	PRENOM
1	44654	MME	GO	Melanie
2	39168	MME	BLONDELLE	Virginie
3	32055	MME	LARIVIERE	Severine
4	50138	MME	DUBREIL	Caroline
5	50967	MME	COQUET	Anne Laure

La part des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables est respectivement de 0% et 100%.

La part des femmes et des hommes susceptibles d'être promus en exécution du présent arrêté est respectivement de 0% et 100%.

ARTICLE 17 : Le tableau d'avancement au grade de cadre supérieur de santé paramédical titre de l'avancement de grade pour l'année 2024 se présente comme suit :

N°	MATRICULE	QUALITE	NOM	PRENOM
1	12084	MME	BERTON	Isabelle

La part des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables est respectivement de 100% et 0%.

La part des femmes et des hommes susceptibles d'être promus en exécution du présent arrêté est respectivement de 100% et 0%.

ARTICLE 18 : Le tableau d'avancement au grade de puéricultrice hors classe au titre de l'avancement de grade pour l'année 2024 se présente comme suit :

N°	MATRICULE	QUALITE	NOM	PRENOM
1	22414	MME	FONTAINE	Vanessa
2	48994	MME	PINCHON	Sarah
3	46363	MME	GEORGE	Laurianne
4	47764	MME	KLING	Emilie
5	50206	Mme	MAILLIEZ	Camille
6	51392	MME	PEREZ	Sandra
7	51702	MME	GUEDOUAR	Sylvaine
8	51720	MME	DESCHEEMAKER	Stephanie
9	51888	MME	BULTEZ	Laure

La part des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables est respectivement de 100% et 0%.

La part des femmes et des hommes susceptibles d'être promus en exécution du présent arrêté est respectivement de 100% et 0%.

ARTICLE 19 : Le tableau d'avancement au grade d'infirmier en soins généraux hors classe au titre de l'avancement de grade pour l'année 2024 se présente comme suit :

N°	MATRICULE	QUALITE	NOM	PRENOM
1	40873	MME	SCHMIDT	Audrey
2	24198	MME	BOUKROUNA	Leila
3	47565	MME	PHILIPPOT	Anais
4	49441	MME	RINGOT	Justine
5	50784	MME	VERHEYDE	Anne Clemence

La part des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables est respectivement de 100% et 0%.

La part des femmes et des hommes susceptibles d'être promus en exécution du présent arrêté est respectivement de 100% et 0%.

ARTICLE 20 : Le tableau d'avancement au grade de conseiller socio-éducatif hors classe au titre de l'avancement de grade pour l'année 2024 se présente comme suit :

N°	MATRICULE	QUALITE	NOM	PRENOM
1	13484	MME	VANHILLE	Nathalie

La part des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables est respectivement de 86% et 14%.

La part des femmes et des hommes susceptibles d'être promus en exécution du présent arrêté est respectivement de 100% et 0%.

ARTICLE 21 : Le tableau d'avancement au grade de conseiller supérieur socio-éducatif au titre de l'avancement de grade pour l'année 2024 se présente comme suit :

N°	MATRICULE	QUALITE	NOM	PRENOM
1	47434	MME	COOPMAN	Delphine

La part des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables est respectivement de 100% et 0%.

La part des femmes et des hommes susceptibles d'être promus en exécution du présent arrêté est respectivement de 100% et 0%.

ARTICLE 22 : Le tableau d'avancement au grade d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle au titre de l'avancement de grade pour l'année 2024 se présente comme suit :

N°	MATRICULE	QUALITE	NOM	PRENOM
1	46317	MME	CHARPENTIER	Angélique
2	14223	MME	CHARLET	Helene
3	13221	MME	MAIRESSE	Veronique
4	20676	MME	LECOCHE	Valerie
5	48348	MME	DEFRESNE	Florence
6	43088	MME	AGOUNI	Leila
7	51208	MME	CARRE	Virginie
8	47448	MME	KUCZKOWSKI	Aurelie
9	51040	MME	FRAPPART	Cecile
10	43288	MME	LEDUC	Anne
11	47180	MME	DALIGAULT	Emilie
12	52444	MME	LUCIANI	Maud
13	41646	MME	PARDIEU	Nancy
14	43467	MME	PITON	Manon
15	47433	MME	MONCOMBLE	Emeline
16	48161	MME	COUTURE	Carole
17	49948	MME	ORIGLIA	Tiffany
19	21513	MME	LADRAT	Aurelie
18	42447	MME	PLANCKE	Amelie
20	47444	MME	ENGLEBERT	Agathe
21	43929	MME	LEJUSTE	Melanie
22	38847	MME	DELERUE	Charlotte
23	39155	MME	RAMON	Charlotte
24	40934	MME	VASSEUR	Laura

N°	MATRICULE	QUALITE	NOM	PRENOM
25	43402	M	ANDRE	Philippe
26	46013	MME	BENOIT	Justine
27	42512	MME	ADAMCZYK	Melanie
28	49898	MME	LEBEGUE	Charlotte
29	42628	MME	HERNANDEZ	Athina
30	48506	MME	DEGROISE	Pauline
31	50895	MME	ALLARD	Melanie
32	45919	MME	HENNION GRUARD	Mathilde
33	45969	MME	DESCAMPS	Helene
34	46149	MME	RAVEZ	Amelie
35	43487	MME	DEDUYTSCHÉ	Stephanie
36	39872	MME	DEBUIRE	Aurelie
37	47906	M	VERBEKE	Cyril
38	51649	MME	ROJAS	Elodie
39	31962	MME	BOLLENGIER	Emilie
40	47147	MME	DUVEREL	Ludivine
41	43426	MME	HOMBERT	Remi
42	43961	Mme	BUTIN	Sylvine
43	46042	MME	VANDROMME	Caroline
44	45934	MME	BERLEMONT	Sandrine
45	51918	MME	MORONVALLE	Sophie
46	49251	MME	DUTILLEUL	Emilie
47	40942	MME	SAI	Charlotte
48	11660	MME	MERIAUX	Clotilde
49	45882	MME	DRAPIER	Hélène

La part des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables est respectivement de 94% et 6%.

La part des femmes et des hommes susceptibles d'être promus en exécution du présent arrêté est respectivement de 96% et 4%.

ARTICLE 23 : Le tableau d'avancement au grade d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle au titre de l'avancement de grade pour l'année 2024 se présente comme suit :

N°	MATRICULE	QUALITE	NOM	PRENOM
1	52378	MME	ZIMNY	Géraldine
2	50416	MME	ROULLAND	Lucie

La part des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables est respectivement de 100% et 0%.

La part des femmes et des hommes susceptibles d'être promus en exécution du présent arrêté est respectivement de 100% et 0%.

ARTICLE 24 : Le tableau d'avancement au grade d'éducateur des APS principal de 2ème classe au titre de l'avancement de grade pour l'année 2024 se présente comme suit :

N°	MATRICULE	QUALITE	NOM	PRENOM
1	49120	M MEM	BOISART	Ingrid

La part des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables est respectivement de 100% et 0%.

La part des femmes et des hommes susceptibles d'être promus en exécution du présent arrêté est respectivement de 100% et 0%.

ARTICLE 25 : Le tableau d'avancement au grade de technicien principal de 2ème classe au titre de l'avancement de grade pour l'année 2024 se présente comme suit :

N°	MATRICULE	QUALITE	NOM	PRENOM
1	24614	M	SIMPERE	Franck
2	20892	MME	PIETTE	Manuela
3	41648	MME	SAUVAGE	Corine
4	44469	M	LE BON	Pascal
5	12157	M	KHITER	Slimane

N°	MATRICULE	QUALITE	NOM	PRENOM
6	13013	M	VANDERBRUGGEN	Gilles
7	13539	M	COUPEZ	Alain
8	13906	M	VILLETTE	Bruno
9	14963	M	JANKOWSKI	Frederic
10	18817	M	DEWAGTERE	Eric
11	20093	M	PINHAL	Franclim
12	23529	M	AVET	Christophe
13	22913	M	WAXIN	Stephane
14	23579	M	CRETEUR	Moise
15	20736	M	MILLEVILLE	Frederic
16	49038	M	DESENCLOS	Francois

La part des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables est respectivement de 14% et 86%.

La part des femmes et des hommes susceptibles d'être promus en exécution du présent arrêté est respectivement de 12% et 88%.

ARTICLE 26 : Le tableau d'avancement au grade de technicien principal de 1ère classe au titre de l'avancement de grade pour l'année 2024 se présente comme suit :

N°	MATRICULE	QUALITE	NOM	PRENOM
1	39808	M	CHRISTOPHE	Cedric
2	18393	M	CHOTEAU	Eric
3	25362	M	MELLET	Laurent
4	12993	M	DELATTRE	Benoit

La part des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables est respectivement de 4% et 96%.

La part des femmes et des hommes susceptibles d'être promus en exécution du présent arrêté est respectivement de 0% et 100%.

ARTICLE 27 : Le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe au titre de l'avancement de grade pour l'année 2024 se présente comme suit :

N°	MATRICULE	QUALITE	NOM	PRENOM
1	20472	MME	CIANI	Evelyne
2	21228	MME	DEBUS	Delphine
3	19245	MME	BAUDUIN	Helene
4	21792	MME	ALIMETA NAFACK	Eliane
5	41233	MME	SENEZ	Charlotte
6	52375	MME	DOGNIEZ	Amelie
7	43443	M	BRUNEL	Jordan
8	43576	MME	JRIRI	Karima
9	43189	MME	POTISECK	STACIE
10	44880	MME	DELRUE	Elsa
11	43927	M	ROETING	Christophe
12	43279	MME	BARTKOWIAK	Lucie
13	51365	MME	LEPEER	Lydie
1 SSP	21001	MME	LAFRI	Fahima

La part des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables est respectivement de 14% et 86%.

La part des femmes et des hommes susceptibles d'être promus en exécution du présent arrêté est respectivement de 14% et 86%.

ARTICLE 28 : Le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe au titre de l'avancement de grade pour l'année 2024 se présente comme suit :

N°	MATRICULE	QUALITE	NOM	PRENOM
1	22310	MME	RIMBAULT	Ingrid
2	17969	MME	SAIDI	Ouardia
3	42148	MME	CUISSE	Cindy
4	43773	MME	DOULIAZEL	Amale
5	51079	M	PETIT	Michael
6	19794	MME	TIGROUDJA	Sabrina
7	20240	MME	CATTEZ	Valerie
8	20430	MME	DORCHIES	Isabelle
9	20450	MME	BIALEK	Laurence
10	20434	MME	WATTEAU	Nadege
11	21333	Mme	POLFLIET	Magalie
12	21456	MME	MACOR	Anne-Sophie
13	19820	M	MILLET	Francois
14	20816	MME	KLINCKEMAILLE	Peggy
15	20365	MME	ROMPAIS	Anne Sophie
16	20493	MME	NOGUEIRA	Maria Dominique
17	20226	MME	JEAN BART	Sylvie
18	20451	MME	BILLET	Candy
19	22453	M	LALAU	Alexandre
20	41752	MME	AUGEUL	Julie
21	32140	MME	GEORGE	Ingrid
22	20722	MME	SOUFFLET	Alexandra

N°	MATRICULE	QUALITE	NOM	PRENOM
23	32422	MME	NEMORIN	Virginie
24	22568	MME	DAGHELET	Helene
25	22609	MME	BOUREGBA	Salima
26	22379	MME	JOURDAIN	Virginie
27	22385	M	TENEUL	Stephanie
28	24329	MME	LEMOINE	Jessica
29	38648	MME	BOISSERIE	Sabrina
30	39182	MME	BELAID	Zohra
31	22604	MME	GABET	Cecile
32	43865	MME	CHAVATTE	Coralie
33	49787	MME	WERY	Helene
34	51941	MME	DUPUIS	Lorraine
35	25880	MME	DESCAMPS	Frederique
36	18461	MME	DOUFFI	Zoulikha
37	20965	MME	BUDENHULZER	Gaelle
38	21824	MME	ALLARDIN	Sophie
39	22267	MME	DEFOORT	Veronique
40	20734	M	DUMOULIN	Christophe
41	20318	MME	HALIPRE	Marie
42	25310	MME	WAVELET	Stephanie
43	24409	MME	PERUS	Catherine
44	25876	MME	DUCATILLON	Charlotte

N°	MATRICULE	QUALITE	NOM	PRENOM
45	21537	MME	GRAS	Christine
46	19856	MME	SOETAERT	Fanny
47	24480	MME	AMEUR	Djalila
48	20487	MME	BOBA	Jessica
49	31784	MME	FERMON	Anais
50	22358	MME	RYSZCZYK	Marie-Laurence
51	22369	MME	LEMIRE	Laëtitia
52	24253	MME	BEYLEMANS	Perrine
53	25281	MME	LUCAS	Perrine
54	24444	MME	FONTENELLE	Audrey
55	24898	MME	DUBOIS	Angelique
56	20357	MME	BREMENT	Christelle
57	24867	MME	DELAIN	Sophie
58	24868	MME	DODRE	Cathy
59	32068	MME	PORET	Sylvie
60	32299	M	DHAMENE	Abdelhamid
61	18583	MME	BONNEVILLE	Stephanie
62	41607	M	DORCHIES	Geoffrey
63	38913	MME	LA MOUCHE	Audrey
64	38405	MME	CARON	Ludivine
65	41483	MME	VAN HECKE	Virginie
66	12143	MME	PIERI	Isabelle

N°	MATRICULE	QUALITE	NOM	PRENOM
67	20768	MME	CARON	Nicole
68	40762	MME	HAOUARI	Farida
69	19576	MME	MALRIC	Pascale
70	20762	MME	MAAMAR-LAHRICHI	Samia
71	41691	MME	MAZOUZ	Dalila

La part des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables est respectivement de 90% et 10%.

La part des femmes et des hommes susceptibles d'être promus en exécution du présent arrêté est respectivement de 90% et 10%.

ARTICLE 29 : Le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe au titre de l'avancement de grade pour l'année 2024 se présente comme suit :

N°	MATRICULE	QUALITE	NOM	PRENOM
1	23820	MME	LEHUT	Veronique
2	22387	MME	KIMPE	Severine
3	31891	MME	CORNET	Nathalie
4	22183	MME	DESMEDT	Jessica
5	22589	M	CHALLAL	Belkacem
6	24218	MME	LASUE	Mireille
7	37586	MME	FEDERBE	Laurence
8	38881	MME	HOUYOUX	Sabine
9	52200	M	VANBELLE	Vincent
10	44412	M	JOUGLET	Valentin
11	25141	MME	BOULOUIZ	Nouria

N°	MATRICULE	QUALITE	NOM	PRENOM
12	32399	MME	NAVET	Cindy
13	40255	MME	DUBOIS	Renee
14	41451	MME	LEFEBVRE	Laetitia
15	43990	M	GRIMONT	Denis Michel
16	43507	MME	DIJOUX	Marie Cecile
17	42337	MME	FARINEAU	Myriam
18	43721	MME	DRUELLE	Stephanie
19	43006	M	NEJJAR	Rachid
20	38734	MME	BRAUN	Sandrine
21	40210	MME	BOUQUET	Daniele
22	41773	MME	VASSEUR	Isabelle
23	42829	MME	LENOIR	Fabienne
24	43691	M	LAHAYE	Mehdi
25	41319	M	TILLIER	Jean Philippe
26	43681	M	LEPREUX	Lenaic
27	43682	M	MARGUERITE	Chrisnie
28	44061	M	SOUDE	Damien
29	43688	MME	ISOREZ	CAMILLE
30	42260	M	FRANCOIS	Fabian
31	42778	MME	BEAUMONT	Stephanie
32	42794	M	LAVIEVILLE	Alban
33	44052	MME	DELMOTTE	Alexandra

N°	MATRICULE	QUALITE	NOM	PRENOM
34	45085	M	LEMIERE	Robin
35	41747	M	HELLIN	Charles
36	44941	MME	RAMETTE WANDREBECK	Marie Pierre
37	46143	M	SAUTREAU	Alexandre
38	46238	M	BULTEZ	Ludovic
1 SSP	31068	MME	BOUTROUILLE	Brigitte
2 SSP	41555	MME	VANDEWALLE	Martine
3 SSP	43935	MME	FRANCOIS	Sylvie

La part des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables est respectivement de 61% et 39%.

La part des femmes et des hommes susceptibles d'être promus en exécution du présent arrêté est respectivement de 59% et 41%.

ARTICLE 30 : Le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique de 2ème classe des Etablissements d'Enseignement au titre de l'avancement de grade pour l'année 2024 se présente comme suit :

N°	MATRICULE	QUALITE	NOM	PRENOM
1	23858	MME	DELCROIX	Chantal

La part des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables est respectivement de 100% et 0%.

La part des femmes et des hommes susceptibles d'être promus en exécution du présent arrêté est respectivement de 100% et 0%.

ARTICLE 31 : Le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe au titre de l'avancement de grade pour l'année 2024 se présente comme suit :

N°	MATRICULE	QUALITE	NOM	PRENOM
1	14883	MME	BEUSCART	Christine
2	51518	M	CRUNELLE	Franck

N°	MATRICULE	QUALITE	NOM	PRENOM
3	52060	M	CARTON	Emmanuel
4	47694	M	CORNET	Maxence
5	21702	MME	CORNET	Severine
6	44756	M	TRUYEN	Thomas
7	22241	MME	DUMELIE	Josette
8	52260	M	BEREZOWSKI	Mathieu
9	22234	MME	DECARPIGNY	Nathalie
10	39174	M	RADE	Laurent
11	22223	M	SCHEMBRI	Michel
12	25110	M	EL KHALIL	Abdsamed
13	22209	MME	COPLO	Laurence
14	44115	M	CLARYSSE	Sebastien
15	22452	MME	CACHERA	Marie Noelle
16	31348	MME	SCHREVEL	Murielle
17	24373	MME	FLAMENT	Nicole
18	25051	MME	DELESALLE	Sonia
19	24903	MME	REVILLON	Corinne
20	31849	MME	PIOTROWSKI	Johanne
21	32379	MME	BOUZID	Oria
22	18264	M	OUTTIER	David
23	18209	M	AIT OUISSAADANE	Ali
24	20509	MME	RYCKEBUSCH	Natacha

N°	MATRICULE	QUALITE	NOM	PRENOM
25	22253	M	LENNE	Xavier
26	21575	MME	BOUILLET	Renata
27	22136	MME	BOUAZIZ	Yannick
28	24540	MME	LE CORRE	Laurence
29	22324	MME	VANSTEENKISTE	Sylvie
30	24188	MME	THORET	Carla
31	25241	M	LEFEVRE	Sebastien
32	31005	MME	DELEPIERRE	Jennifer
33	25262	M	BEAUDOUX	Herve
34	25582	M	MIROIR	Patrice
35	31782	MME	NAIL	Saida
36	31763	MME	CLEMENT	Angelique
37	31765	MME	BOUREL	Marie Helene
38	24526	MME	ARFI	Djamila
39	25466	MME	FERREZ	Agnes
40	32426	MME	RAYET	Nathalie
41	24902	MME	ROUSSEEUW	Christine
42	25380	MME	DESWARTE	Isabelle
43	38771	M	BOUTTEMANT	Laurent
44	38943	M	BINOIT	Dimitri
45	32490	M	DUBOIS	Damien
46	39801	MME	PIGEON	Nathalie

N°	MATRICULE	QUALITE	NOM	PRENOM
47	39802	M	DENIMAL	Mickael
48	37946	MME	LUSSIEZ	Isabelle
49	40038	M	QUANDALLE	Ludovic
50	40243	MME	DECRUCQ	Sabrina
51	25222	MME	CAMBAY	Delphine
52	40297	MME	CARRETTE	Veronique
53	22493	MME	MAILLET	Brigitte
54	32136	MME	JACQUART	Brigitte
55	40286	MME	LEGAYE	Karine
56	39386	MME	WILLEMOT	Martine
57	31680	MME	LANCIAUX	Bernadette
58	25029	MME	HERBAUT	Nathalie
59	32171	MME	LESOIN	Marie France
60	39948	M	BLOMME	Yannick
61	24242	M	EL IDRISSE	Abdelkader
62	25365	M	TRUWANT	Thierry
63	48749	M	GALEOTTI	Jean-Louis
64	25116	MME	BOZDOGAN	Celine
65	50191	M	DEZ	Bruno
66	51163	M	PEREZ	Axel
67	51642	MME	SEYS	Vanessa
68	22200	MME	VANDEVRAVE	Veronique

N°	MATRICULE	QUALITE	NOM	PRENOM
69	19421	MME	HUGOT	Martine
70	22571	MME	BARBEAU	Jacqueline
71	22155	MME	GHRIBI	Rabia
72	24586	MME	BERNARD	Liliane
73	40882	M	HELLEBOID	Jean Jacques

La part des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables est respectivement de 65% et 35%.

La part des femmes et des hommes susceptibles d'être promus en exécution du présent arrêté est respectivement de 65% et 35%.

ARTICLE 32 : Le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe des Etablissements d'Enseignement au titre de l'avancement de grade pour l'année 2024 se présente comme suit :

N°	MATRICULE	QUALITE	NOM	PRENOM
1	22533	MME	DUHEN	Isabelle

La part des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables est respectivement de 100% et 0%.

La part des femmes et des hommes susceptibles d'être promus en exécution du présent arrêté est respectivement de 100% et 0%.

ARTICLE 33 : Le tableau d'avancement au grade d'agent de maîtrise principal au titre de l'avancement de grade pour l'année 2024 se présente comme suit :

N°	MATRICULE	QUALITE	NOM	PRENOM
1	19200	M	BARBERES	Vincent
2	25613	M	ANGLADE	Fabien
3	25634	M	QUAGHEBEUR	Stefan
4	18045	MME	BRIOIS NEE GUY	Isabelle
5	18262	M	BOUILLET	Patrick

N°	MATRICULE	QUALITE	NOM	PRENOM
6	32419	M	MANET	Thierry
7	25245	M	FOUQUER	Arnaud
8	46109	M	CHEARRIER	Cedric
9	45403	M	DEWAULLE	Arnaud
10	21340	M	DELAIRE	Cyril
11	14794	MME	HENIART	Cathy
12	19211	M	DEHAUT	Marc
13	24534	M	SURET	Jonathan
14	23703	M	DASSONVILLE	Denis
15	21995	M	GRYZON	Gaetan
16	41782	M	RAUX	David
17	52774	M	PARMENTIER	Yann
18	12106	MME	DE TAVERNIER	Fabienne
19	23387	MME	BOULANGER	Laurence
20	19783	M	DEBRUYNE	Louis
21	19983	MME	LEROY	Sylvie
22	19246	MME	DERMY	Alice
23	19279	M	CANIVEZ	Michel
24	23452	MME	DALLENDRE	Nathalie
25	23696	M	MONBORREN	Didier
26	17378	M	TILMANT	Eric
27	21267	M	FAYT	Gregory

N°	MATRICULE	QUALITE	NOM	PRENOM
28	24645	M	BONENFANT	Romain
29	24600	M	CAMBRAY	Ludovic
30	23970	M	DELATTRE	Stephane
31	24852	MME	COUPE	Emilie
32	31298	M	BARBE	Romain
33	25512	M	JOURNAUX	Christophe
34	31576	M	LENNE	Ghislain
35	25963	M	LEBEGUE	Freddy
36	21965	M	VERSLUYS	Jeremie
37	38066	M	BULTEEL	Franck
38	25378	MME	HENZE	Sandrine
39	18589	M	DUMOULIN	Frederic
40	40761	M	MAERTEN	Remi
41	41589	M	ESPINOUS	Thomas
42	42524	M	PICAVET	Olivier
43	47882	M	GOVAERE	Eric
1 SSP	31325	M	LEMAITRE	Christian
2 SSP	19978	MME	ARC	Benedicte
3 SSP	46079	M	BIHET	Thierry
4 SSP	22851	M	DEREUMAUX	Guy

La part des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables est respectivement de 23% et 77%.

La part des femmes et des hommes susceptibles d'être promus en exécution du présent arrêté est respectivement de 22% et 78%.

ARTICLE 34 : Le tableau d'avancement au grade d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe au titre de l'avancement de grade pour l'année 2024 se présente comme suit :

N°	MATRICULE	QUALITE	NOM	PRENOM
1	43883	M	AYELLO	Eloi
2	42462	M	HADJLOUM	Areski
3	42495	M	LAFORCE	Franck

La part des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables est respectivement de 34% et 66%.

La part des femmes et des hommes susceptibles d'être promus en exécution du présent arrêté est respectivement de 0% et 100%.

ARTICLE 35 : Le tableau d'avancement au grade d'adjoint du patrimoine principal de 1ère classe au titre de l'avancement de grade pour l'année 2024 se présente comme suit :

N°	MATRICULE	QUALITE	NOM	PRENOM
1	24978	M	MAHIEDDINE	Hassane
2	22050	MME	CHARNIAUX	Cecile
3	24975	MME	ELIAS	Alexandra
4	22342	M	SULAK	Cagdas
5	45945	MME	HERMANDESSE	Claire

La part des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables est respectivement de 37% et 63%.

La part des femmes et des hommes susceptibles d'être promus en exécution du présent arrêté est respectivement de 40% et 3360

ARTICLE 36 : Le tableau d'avancement au grade d'adjoint d'animation principal de 1ère classe au titre de l'avancement de grade pour l'année 2024 se présente comme suit :

N°	MATRICULE	QUALITE	NOM	PRENOM
1	19277	MME	LABILLOIS	Aurélie

La part des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables est respectivement de 100% et 0%.

La part des femmes et des hommes susceptibles d'être promus en exécution du présent arrêté est respectivement de 100% et 0%.

ARTICLE 37 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président du Conseil départemental ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télé-recours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 38 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes du Département.

Signé électroniquement à Lille le 11/01/2024

Christian POIRET
Président du Département du Nord